



N°2025_70

DÉCISION MUNICIPALE

Programme de rénovation de l'éclairage public 2025 **Demande de subvention auprès de la MEL** **au titre du Fonds de concours** **« Transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal »**

Monsieur François-Xavier CADART, Maire de la ville de SECLIN,

Vu la délibération n°3 du Conseil municipal en date du 6 février 2025, portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire ;

Vu le programme de rénovation de l'éclairage public pour l'année 2025 ;

Vu le fonds de concours « transition énergétique et bas carbone » porté par la Métropole Européenne de Lille,

Considérant que ce projet vise à réduire les consommations énergétiques et à diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de Seclin ;

Considérant que le projet répond pleinement aux thématiques du dispositif du fonds de concours,

DECIDE

Article 1 :

Il est décidé de solliciter une subvention auprès de la Métropole Européenne de Lille dans le cadre du fonds de concours « transition énergétique et bas carbone » à hauteur de 40% des dépenses éligibles.

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Article 4 :

La décision sera publiée sur le site internet de la commune en application de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Elle peut faire l'objet d'un recours administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à SECLIN, le 02/07/2025



François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental

Vice-président aux Sports et à la vie associative